

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2025 / 042

**Séance ordinaire du 08 juillet 2025
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 2 juillet 2025

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme BEGEY

Rapporteur : M. ABELA

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 29

Présents : 19 Représentés : 7 Absents : 3

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 26

Abstention : 0

Votes contre : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 26

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – M. Christian TANTI – Mme Charlotte CAORS – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Laurence BEGEY – M. Serge LEBOURGEOIS – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Marianne VAN DEN PLAS – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Mehdi MEDJATI – Mme Véronique BOURCET – Mme Patricia LAZZARO – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Roger-Louis TROTIER – Jean-Paul REYNOIRD.

Avaient donné pouvoir : Mme Danielle CAUHAPE à M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Marie-Christine BONAVENT à Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – M. Frédéric VARTANIAN à M. Serge LEBOURGEOIS – Mme Virginie HOANG à M. Christian TANTI – Mme Nathalie LLUELLES à M. Mehdi MEDJATI – M. Arnaud DESHAYES à Mme Véronique BOURCET – Mme Eglantine MOUSIS à M. Robert ABELA.

Absents : M. Marc RADIGALES – M. Hervé FABRE-AUBRESPY — M. Michel DORLET.

Objet : **Approbation de la convention de financement de travaux pour l'intégration des réseaux de communications électroniques de la D60d (route de Rans) avec le Territoire d'Energie Bouches du Rhône, Programme 2025.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2004-33 du comité syndical du TE 13 du 23 novembre 2004 précisant les modalités financières de maîtrise d'œuvre du syndicat ;

Vu les statuts du Territoire d'Energie Bouches du Rhône désigné également TE 13, (anciennement dénommé SMED 13, modifiés et approuvés par arrêtés préfectoraux des 26 janvier 2006, 14 mars 2019, 28 novembre 2022 et 12 mars 2025 ;

Vu le cahier des charges de concession de distribution publique d'énergie électrique sur les Bouches-du Rhône, signé le 22 décembre 2020 ;

Vu la réunion de la commission aménagement en date du 2 juillet 2025 ;

Vu la convention cadre de partenariat entre France Telecom et le TE 13, approuvée en comité syndical du SMED13 et signée le 15 avril 2005 ;

Vu le projet de convention de financement de travaux entre le TE13 et la Commune et pour l'intégration des réseaux de communications électroniques dans l'environnement coordonnée avec les travaux prévus sur le réseau de distribution publique d'énergie électrique, programme 2025 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention de financement des travaux susvisées à signer avec le TE 13, programme 2025, RD 60d – tronçon 1, prévoyant la participation de la commune à hauteur de 9 100 euros HT pour les travaux d'intégration des réseaux de communications électroniques dans l'environnement ;
- **Autorise** le maire à signer cette et tout document afférent ;
- **Dit** que les dépenses et les recettes correspondantes seront imputées au budget des exercices 2025 et 2026.

Le 8 juillet 2025

La secrétaire de séance,

Laurence BEGEY



Le Maire,

Amapola VENTRON

